

## **Eglise Saint-Martin des Chaprais - Réfection de l'installation de chauffage de l'Eglise - Modalités d'intervention de la Ville**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Par lettre en date du 12 octobre 1993, M. le Curé de la Paroisse Saint-Martin des Chaprais attire l'attention de la Ville sur l'état de vétusté de l'installation de chauffage de l'Eglise.

Compte tenu que l'installation de chauffage contribue à assurer la conservation de l'édifice, les services techniques ont procédé à l'étude de cette rénovation et à la consultation des entreprises spécialisées. Il en ressort que le coût des travaux à engager est de 255 300,74 F TTC. Le financement serait assuré par la Paroisse avec une participation de la Ville à hauteur de 50 000 F.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de rénovation de l'installation de chauffage de l'Eglise Saint-Martin des Chaprais,

- de confier aux services techniques la maîtrise d'œuvre de ces travaux,

- de verser à la Paroisse Saint-Martin des Chaprais une participation aux travaux de 50 000 F, dépense qui sera imputée au chapitre 914/130.94053.30900 qu'il convient d'abonder d'un crédit d'égal montant par transfert du chapitre 900.4/232.89133.33000 - Travaux dans les édifices culturels.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.